Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Entretien quotidien des locaux d'un internat

Par vivi2501

?bonjour

Autre constat dans l'internat, la fille de mon amie se plaint que le ménage n'est pas fait dans son dortoir ni dans les sanitaires. Est-ce normal ?

sujet et message effacés

""Agressions, ou critiques publiques ne sont pas tolérées et seront effacées sans préavis.."

je ne critique pas et je n'agresse personne dans le contenu de mon message

---
Par clio921

Bonjour,

Ici ou ailleurs si le menage n'est pas fait et qu'il devait l'être ce n'est pas normal...Partout dans le monde....!

Par vivi2501

(suite)

Dans les établissements scolaires publics avec internat, le ménage doit être fait tous les jours, nous l'avons lu sur internet par contre nous ne savons pas si c'est obligatoire dans le privé

pourriez-vous, SVP, nous trouver un texte juridique pour valider ou non cette pratique ? merci

---
Par kang74

Bonjour

École privée, il faut se référer au règlement intérieur, il est possible que les pensionnaires soient pour tout ou partie responsables de l'entretien de leur chambre .
A l'établissement de gérer comme il l'entend

Lycées publiques : cela dépend des ministères de tutelle, il y a des préconisations pour les agents chargés du nettoyage mais aucun texte de loi qui obligerait à un ménage soigneux des chambres chaque jour ou de donner la possibilité aux parents de s'en plaindre
A noter que les pensionnés sont là aussi responsables du rangement (chaises sur table, rien au sol ni sur les surfaces planes) s'ils veulent que l'agent de nettoyage passe.
Ils sont aussi responsable de la propreté de leur chambre,ainsi que des lieux collectifs même si un RAPIDE ménage est fait chaque jour généralement (d'un autre coté vu le peu de temps dans leur chambre, vu qu'il y a souvent la consigne de ne pas être en chaussures ni de manger ou boire dans les chambres, il n'y aucune raison que ce soit très sale)

Par vivi2501

(suite)
quel règlement intérieur ? le chef d'établissement communique aux parents le règlement intérieur concernant les règles de vie propres au fonctionnement de l'externat et de l'internat que doivent respecter les élèves.

qu'en est-il des douches ? des WC ?

Par clio921

A voir si il existe un contrat passé avec une entreprise extérieure. Et il existe des internats ou se sont les élèves qui sont en charge de la propreté de tous les locaux.

Par vivi2501

ce n'est pas aux internes de faire le ménage dans leur dortoir, dans l'internat de cet établissement. le ménage est fait par un agent d'entretien qui fait le ménage dans les classes et les bureaux de l'administration tous les jours mais par contre qu'une fois par semaine, le vendredi dans les locaux de l'internat

---
Par kang74

ce n'est pas aux internes de faire le ménage dans leur dortoir, dans l'internat de cet établissement. le ménage est fait par un agent d'entretien qui fait le ménage dans les classes et les bureaux de l'administration tous les jours mais par contre qu'une fois par semaine, le vendredi dans les locaux de l'internat
Donc au final, il n'y a aucune question juridique et vous aviez votre réponse avant de la poser .
Comme dirait l'autre, on ne m'y reprendra plus .

Par vivi2501

(suite)
donc dans les hôtels, dans les campings, dans les piscines des établissements recevant du public comme les établissements scolaires, ..), le ménage n'est fait qu'une fois par semaine, le dernier jour de la semaine ? J'en doute

---
Par vivi2501

?(suite)
"
Les locaux sont tenus en état constant de propreté ; les conditions d'hygiène et de salubrité sont propres à assurer la santé des intéressés.
"

Par ESP

Vivi2501,
Je souhaite que ce forum reste destiné à ce pourquoi il est fait.
Répondre aux préoccupations réelles des internautes qui ont des problématiques juridiques à régler.

Vos réponses sont parfois déroutantes et manquent bd'expertise juridique. De même, à la lumière de vos différents sujets, dont j'ai supprimé certains, je vous prie de ne plus jouer les "intermédiaires" et inviter vos "amis à nous rendre visite eux-mêmes.

Par vivi2501

vous êtes qui pour vous permettre de m'écrire que mes sujets sont des préoccupations qui ne sont pas réelles. Je suis en droit de les exposer en mon nom ou au nom d'amis qui préfèrent me solliciter pour que je sois l'intermédiaire entre eux et les bénévoles de ce forum. J'ai l'habitude d'aider mes ami-e-s et je ne vais pas changer mes habitudes pour vous

nous abordons des sujets bien réels que cela vous plaise ou non.

Par ESP

Dans ce cas, aidez vos amis sans engager la responsabilité des intervenant de ce forum, que vous obligez à répondre avec le risque d'une mauvaise interprétation.

"Le Membre s'engage à n'utiliser les Services que pour ses besoins propres et pour les seules finalités visées aux présentes conditions générales".